

# AMAP 3 sols

## Contrat d'engagement fromages de chèvres Mars à Novembre 2019

L'association a pour objet, dans le respect de la chartre des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre

### TERMES DU CONTRAT

- Le producteur propose des fromages de chèvres au lait cru (**1 produit minimum par livraison obligatoire**)
- Pour le consommateur, le contrat induit un engagement ferme de réservation avec le versement de 1 ou plusieurs chèques à l'ordre du producteur : **La chèvrerie des Bas Alpagnes**

### RÉSILIATION

Toute résiliation reste possible sous certaines conditions prévues dans les statuts de l'AMAP, elles seront étudiées par le bureau de l'association.

Le consom-acteur		
Nom		Date et signature
Prénom		
Pour les nouveaux	Adresse	
	Tél.	
	Courriel	

RAPPEL : Les mois d'été sont les mois où mes chèvres produisent le plus de lait, c'est là que j'ai besoin de votre soutien pour écouler ma production. De ce fait à partir de cette année (sur le même principe que pour les légumes, principe de base d'une AMAP), 1 produit minimum (n'importe lequel) par livraison sera demandé sur chaque contrat, soit 2 par mois. Je vous laisse libre pour les 2 mois d'été de prendre 2 fromages sur une seule livraison en juillet et de même en août en fonction de vos vacances respectives. (par exemple début juillet et fin août).

N'hésitez pas à m'en reparler.

### Infos pratiques

Bambin : tomate séchée, pavot, sésame et échalote

Potager (nouveau 2019) : poireau, carotte, oignon et échalote

Palet frais : 180 gr (1 litre de lait)

Pyramide : 275 gr (1,5 litre de lait)

---